

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

Compte rendu du GT statut enquêteurs du 18 décembre 2012

Pour la direction Insee : Virginie Madelin (Secrétaire générale), Françoise Maurel (adjoite à la maîtrise d'ouvrage), Jean-Christophe Fanouillet (Responsable de la division Maîtrise d'Œuvre des Activités d'Enquêtes), Vincent Le Calonnec (CSRH), Patrick Sainte-Marie (Responsable du département Gestion des Ressources Humaines)

Étaient présent-e-s :

Enquêtrices et enquêteurs de Rhône-Alpes, Île-de-France, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Lorraine.

Pour les OS Insee : CGT, SUD, CFDT; CGC ;CGT-FO.

Pour la direction Insee : la Secrétaire générale, l'adjoite à la maîtrise d'ouvrage, le Responsable du département Gestion des Ressources Humaines, le Responsable de la division Maîtrise d'Œuvre des Activités d'Enquêtes, le responsable du CSRH

Calendrier et état des lieux

Dans une première présentation la direction a fait le point sur ses contacts avec le Contrôle Budgétaire pour valider les contrats. Nous avons insisté pour la prise en compte des modifications actées en comité technique le 6 novembre dernier : elles sont bien en examen pour validation.

Un premier envoi des différents types de contrats (CDI temps complet, CDI temps incomplet, CDD temps incomplet, CDD temps complet, voire CDD occasionnels) sera fait le 21 décembre.

La direction n'a cependant pas de statistiques à nous fournir sur les différents types de contrats concernés.

Ce n'est qu'au cours de la réunion, après nouvelle demande de notre part que la direction nous fait part d'un scénario concernant la première paie mensualisée. Les délais étant très tendus, cette première paie serait versée sous forme d'acompte en janvier (déclenchée début janvier).

Mais elle envisage maintenant que la première paie intervienne seulement au mois de février (déclenchement au 21 janvier)..

Fin janvier tombera comme prévu la paie Saige concernant le mois de décembre.

La direction déclare ne pas vouloir envisager un scénario « catastrophe » qui serait l'impossibilité de faire la paie de février. Car alors, il y aurait obligation de déclencher une paie Saige. La direction dit faire son possible pour éviter cette situation : en effet, s'il fallait déclencher une paie Saige pour le travail de janvier, cela voudrait dire faire une rétroactivité compliquée concernant la paie (différence de cotisations sociales entre les deux modes de paiement).

Nous confirmons qu'il faut à tout prix éviter cette éventualité, et ajoutons que le salaire Saige de janvier pour le salaire de décembre sera faible. Nous estimons que la direction ne joue pas franc jeu sur ce calendrier : elle n'informe que lorsqu'on lui demande expressément, et encore sans réellement annoncer cela comme une décision. Cela participe du flou actuel où ordres et contrordres se succèdent, et semblent n'avoir plus de valeurs dans les DR qui se débrouillent comme elles peuvent.

Nous avons appris qu'un message est arrivé aux DR après ce GT : la date du premier envoi a été avancée et a concerné tous les enquêtrices et enquêteurs ayant signé leur accord au 13 décembre. Une fois de plus nous ne sommes pas informés des revirements d'instructions envoyés en DR.

Tenue des GT et CT en région

Nous demandons à la direction de faire le point sur les remontées des DR lors de ces réunions : cela permettra également de voir les DR qui n'ont pas voulu répondre aux engagements de la direction lors du CT du 6 novembre (voir

<http://www.cgтинsee.org/dossiers/enqueteurs/statut/2012/DIR%20Scenario%20NCEE%20engagements%20ctsd%2029%20nov%202012.pdf>).

Gestion des « cas particuliers »

Nous avons demandé un bilan sur les personnes pour lesquelles les critères ne peuvent s'appliquer simplement (maladie en 2010 ou 2011), augmentation de la quotité en 2012, et sur le traitement de ces

dossiers (nous avons demandé la prise en compte dès le premier entretien, notamment pour une augmentation de la quotité, dans le cas où aucun-e enquêteur-trice n'est lésé et que le CT local a été consulté).

La direction fait état d'une trentaine de demandes des DR. Il est évident que toutes n'ont pas fait remonter ces cas.

Nous signalons un cas à traiter : les personnes qui, en maladie ou en maternité, ont diminué leur charge en 2012 et auraient donc une très faible différentielle de km. La direction déclare s'en tenir à la circulaire.

Note sur les documents à fournir

Nous signalons que cette note comprend des erreurs, notamment sur l'extrait du casier judiciaire demandé : en effet, les enquêtrices et enquêteurs ne peuvent demander personnellement que l'extrait dit « B3 ». Si elle veut celui dit « B2 » c'est à elle d'en faire la demande. Nous demandons donc le rectificatif avec mention du « B3 ».

Pour mémoire, faites votre demande en ligne pour le B3 : <https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>

Calculs de salaire et différentielles

Nous signalons des incompréhensions dans les calculs des salaires de référence, des différentielles...

La direction explique qu'il y a eu 9 versions de Ramon, le calculateur : pour cette raison, des différences apparaissent.

Par ailleurs, la direction répond à notre question : il y a bien selon elle une erreur au 9.2.1.3.3 (sur le A<100% cas A=35 et B =70) de la circulaire sur le calcul : elle fait d'ailleurs une réflexion désagréable sur les effets d'aubaine que cela provoquerait si on appliquait tel quel le calcul.

Nous demandons à nouveau le détail des calculs de Ramon, afin de faire des comparaisons.

La direction répond positivement mais n'a toujours rien envoyé à ce jour.

Cumul d'emploi

Les services en charge de ce sujet techniquement et juridiquement ne seront pas disponibles conjointement avant la mis janvier. Nous demandons des consignes de souplesse aux DR pour au minimum les 6 premiers mois de l'année.

En effet, les enquêtrices et enquêteurs ne peuvent se voir retirer du travail ou l'entièreté de leur travail du jour au lendemain, et les Dem seraient également désorganisées dans l'organisation de leurs plannings.

La direction est d'accord pour faire passer un message de souplesse concernant ses propres critères d'autorisation ou non. Il faut donc que vous fassiez valoir ce point le cas échéant. Nous savons d'ores et déjà que certaines DR ont appliqué la première note (NON définitive!!) restrictive de la direction, d'autres étant plus prudentes car voyant les conséquences difficiles que cela pourrait engendrer.

Le problème reste entier concernant la réaction d'autres employeurs (notamment la fonction publique territoriale) par rapport à ses propres critères d'autorisation.

Note congés (voir doc provisoire en PJ)

Nous signalons une nette amélioration par rapport à la première note, mais formulons encore des remarques concernant la compréhension.

Nous signalons notre désaccord profond concernant le calcul de la charge de travail : notamment pour les prix, qui est le plus « visible » car le travail est identique au cours des mois. Nous estimons qu'avec une baisse de salaire de 9,23% correspondant aux congés, il est inacceptable d'avoir une charge de travail identique à l'an dernier, et donc faire des « auto-remplacements ». La direction estime elle que la charge a été estimée en heures par rapport aux 1607 heures légales, et que cette charge doit rester identique. Elle estime que notre appréciation est due à notre désaccord concernant la comptabilisation du temps prix.

Il est clair toutefois que l'outil Chester prend mal en compte les prix et que le cas des jours fériés pour les prix reste néanmoins à traiter à part.

Nous redemandons que les enquêtrices et enquêteurs aient à leur disposition l'outil Chester (ou si ce n'est pas possible immédiatement un détail de ses résultats) afin de savoir à combien d'heures correspond l'attribution de la charge d'enquêtes données. Nous signalons qu'il faudra des actualisations de ce calendrier en fonction de remplacements faits, changements de calendrier etc.

Note frais de déplacement

Nous signalons plusieurs modifications à faire voire questions à clarifier sur ces notes (vélomoteurs, abonnements transports en commun, le cas des abonnés au péage avec un autre nom, justificatifs, utilisation du vélo, de l'auto-lib...)

Nous demandons à bien notifier l'attention à porter pour les agents qui devraient partir en cours d'année (retraite, démission...) d'anticiper le versement de la différentielle kilométrique.

Formation des agents en DR

La direction répond à notre demande : le programme de formation des agents des DR initialement prévu a été annulé compte tenu du calendrier : « ce n'était pas soutenable de mobiliser les équipes en début d'année. » La direction favorisera les informations « par réseau ».

Nous faisons remarquer notre opposition de principe à cette méthode d'information en cascade (les chefs forment les agents).

Lettre de mission sur un GT « qualité »

Nous réitérons notre intervention faite en comité technique sur la mission concernant les échantillons : nous ne souhaitons pas de réflexion séparée de ce groupe, avec les présupposés sur la qualité qui étaient ceux des notes proposées (la qualité des enquêtes reposant uniquement sur la qualité de l'enquêteur et pas du tout sur le reste de la chaîne de travail !!!).

Au vu des tendances actuelles de centralisation des traitements d'enquêtes, aucune réelle place n'est faite aux Dem et prix, qui pourtant sont selon nous un niveau de décision indispensable. Il est nécessaire qu'une décision politique réaffirme cette position et la place qui doit leur être faite. Dans le cas contraire, la position de « management » vis-à-vis des enquêtrices et enquêteurs, sans assez de contenu technique décisionnel réel, n'est pas viable à long terme.

Ensuite, nous ne souhaitons pas un GT traitant de tous les sujets en même temps (ZAE, congés, ...) : nous préférons des groupes dédiés, techniques avec présentation au GT NCEE une fois l'étude réalisée.

Un GT technique sur les ZAE aura lieu début janvier : nous insistons pour que des agents des Dem et prix, qui connaissent les problèmes rencontrés, y participent.

Prise en compte des heures supplémentaires des agents travaillant sur les NCEE

Les sollicitations de tous les agents travaillant sur les NCEE (Dem, prix et Sar en DR, au CSRH et à la DG) sont énormes depuis plusieurs mois.

Nous demandons le report des heures écrêtées quotidiennement et mensuellement depuis octobre et des facilités supplémentaires concernant les récupérations permettant de les prendre dans les prochains mois.

La direction, qui n'avait déjà pas répondu à notre première demande le 5 décembre, répond qu'elle doit avoir des remontées des DR pour savoir si cela correspond à la réalité.

Nous notons que l'investissement des agents est reconnu à l'oral, mais dès lors qu'il faut une reconnaissance concrète, il y a moins de répondant.

Calendrier :

GT NCEE : 15 janvier à Paris

GT CHSCT-S (Comité hygiène et sécurité Conditions travail Spécial enquêteurs): 16 janvier à Paris

GT NCEE : 13 février à Paris

GT CHSCT-S : 14 février

A Paris le 21 décembre 2012